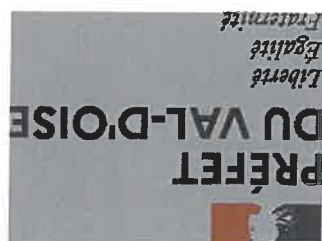




# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée







# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée

## ENTRE

⑩ La communauté d'agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency Représentée par son Président, M. Luc Strehaiano, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 09.02.2022,

Ci-après désignée par « la CAPV » ou « Plaine Vallée » ou « l'EPCI » ou « l'intercommunalité » ;

d'une part,

## ET

⑩ L'Etat,

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise, Ci-après désigné par « l'Etat » ;

d'autre part

## EN PRÉSENCE DE :

⑩ Le Conseil départemental du Val d'Oise

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17.12.2021,

Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :





## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et un territoire. A l'échelle de l'EPCI, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'Etat, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégrative vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs.

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'Etat une convention d'initialisation du CRTE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**CECI AYANT ETÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**





## Article 1<sup>er</sup> – Objet du CRTE de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

## Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du **Projet de territoire de la CAPV**. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

Au fur et à mesure de la finalisation du **projet de territoire de l'EPCI, détaillé en annexe 2**, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce **Projet de territoire** au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

## 2.1. Les enjeux partagés du territoire

### 1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Avec 0,48 emploi pour un actif, Plaine Vallée se caractérise par un manque d'emploi chronique qui est un handicap particulièrement prégnant pour le rééquilibrage des





fonctions du territoire. Il apparaît très favorable, pour la diminution des gaz à effets de serre, le confort des personnes, l'équilibre des centres-villes, de rapprocher l'emploi du domicile des habitants.

De ce constat, l'apport d'emplois adaptés aux besoins des habitants ne peut s'envisager que par le développement de l'accueil d'entreprises ; en premier lieu, celles déjà implantées qui ont des projets de restructuration et qu'il convient de garder sur le territoire (développement endogène) En second lieu, celles provenant de l'extérieur du territoire mais qui ont souvent des liens avec celui-ci.

L'enjeu est donc clairement de mobiliser le foncier disponible et le recyclage de l'immobilier d'entreprises obsolète. Le recyclage des friches (industrielles, commerciales), la dépollution des sites (sols artificialisés) et l'optimisation de l'occupation du sol, par une forte densité d'une part et par une programmation immobilière fine pour créer des quartiers d'activités mixte d'autre part, sont au cœur des actions envisagées pour créer de l'emploi de proximité.

**2 – Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires**

L'enjeu écologique de Plaine Vallée repose sur la préservation et la valorisation des ressources naturelles, des espaces ouverts et des paysages au travers du maintien et de la restauration des liaisons fonctionnelles (continuités écologiques, fonctionnelles agricoles, liaisons vertes). Ce territoire constitue l'un des maillons de la ceinture verte régionale. Les espaces boisés et agricoles doivent être préservés, en développant des circuits courts. La création de liaisons vertes et l'aménagement de la Butte Pinson notamment devraient contribuer à la valorisation des espaces urbains. Il est indispensable de rester vigilant quant à la pression humaine sur les zones naturelles déjà fragilisées par une fréquentation trop importante. Dans cette interface entre ville et campagne, l'ambition consiste à traiter de façon qualitative les zones de contact entre ces deux types d'espaces tout en préservant et en accompagnant le développement de l'accès au public aux espaces boisés et naturels ainsi que les continuités écologiques et favorisant quand c'est possible l'agriculture péri-urbaine.

La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels constitue un des enjeux prioritaires de notre territoire en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050. Le soutien puissant à cette démarche permettra de lutter contre le changement climatique, mais également de favoriser l'activité économique locale et diminuer la précarité énergétique.

L'Agglomération souhaite faire preuve d'exemplarité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus largement sur l'adaptation au changement climatique du territoire et des infrastructures, par le biais de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, etc.) ainsi que de ses compétences (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, transports, voirie, gestion des déchets, assainissement, GEMAPI, équipements sportifs et culturels, ...).

Plaine Vallée compte en particulier jouer un rôle actif dans le développement coordonné des mobilités douces et des transports en commun, œuvrant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des nuisances sonores.

En outre, le déploiement des énergies renouvelables devra être soutenu, notamment la valorisation du potentiel géothermique du sud du territoire et des sites générant de la chaleur fatale.



L'agglomération Plaine Vallée compte prendre pleinement sa part dans le défi de la transition énergétique et écologique qui nécessite à l'échelle locale une mobilisation de l'ensemble des collectivités et des acteurs privés du territoire pour aller vers une économie décarbonée.

### 3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

Du point de vue régional, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée appartient au territoire d'intérêt métropolitain du Grand Roissy. Le schéma directeur d'Ile-de-France identifie pour ce secteur un pôle de développement majeur au sein duquel doivent concilier attractivité internationale, réduction des nuisances et valorisation agricole. L'enjeu de cohésion territoriale et sociale, pour la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée, est d'équilibrer les fonctions structurantes de son territoire. Il est nécessaire à la fois de :

- Maintenir, valoriser, restaurer et préserver les continuités écologiques et les liaisons fonctionnelles des espaces naturels, urbains et agricoles péri-urbain,
- Créer de l'emploi de proximité et le rendre accessible aux habitants (voir paragraphe 2.1.1)
- Améliorer la mobilité locale et la nature de cette mobilité,
- Renforcer cet espace de solidarité en réduisant la fracture entre les pôles de richesse et une population fortement fragilisée.

## 2.2. Les orientations stratégiques

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.

Les communes membres se sont associées au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement, sur leur territoire. Ce projet détermine les modalités selon lesquelles les compétences de la communauté concourent aux objectifs de la cohésion sociale et territoriale. Les orientations définies visent à renforcer les solidarités entre les villes par la mise en œuvre de plusieurs compétences communautaires afin de relever les différents enjeux de ce territoire contrasté et soumis à de multiples contraintes (compétences obligatoires dans le domaine du développement économique, de l'aménagement de l'espace communautaire ou bien encore par l'intermédiaire des compétences optionnelles de protection et mise en valeur de l'environnement et de lutte contre la pollution de l'air...). Plus généralement, la fonctionnalité des espaces ouverts doit être recherchée, tant pour garantir la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que pour assurer le maintien du potentiel productif des espaces agricoles et boisés. La vocation résidentielles affirmée de cet espace peut être consolidée par une intensification de son tissu urbain, en renforçant les pôles de vie en lien avec les gares, un meilleur usage des circulations douces et des transports en commun

Dans un souci d'équilibre, l'intercommunalité souhaite développer son potentiel économique, désenclaver son territoire, notamment par une meilleure offre de transports en commun, et préserver un cadre de vie de qualité, tout en respectant les



objectifs de développement durable. L'intercommunalité est récente et cherche à créer son identité et se structurer. Un document cadre, le programme local de l'habitat (PLH) intercommunal, a été adopté le 31 Mars 2021 et le Plan Climat Air Energie Territorial est cours d'élaboration. Plaine Vallée œuvre pour reconquérir l'espace naturel déqualifié et dégradé de la Butte Pinson et du Champ à Loup (Périmètre Régional d'Intervention Foncière - PRIF), un des leviers d'une nouvelle dynamique territoriale. La volonté est d'offrir un cadre de vie de qualité aux quartiers carencés en espace vert et amenité environnementale. L'agglomération cherche à apporter également une réponse durable à la question du relogement des gens du voyage sédentarisés de longue date sur son territoire. Enfin, grâce à son intervention en partenariat avec l'AEV, l'EPCI souhaite renforcer les liens et la pérennité de la trame verte et des grandes circulations douces régionales.

En matière de développement économique et d'emploi, la principale orientation stratégique consiste à mobiliser ou à remobiliser un maximum de foncier économique et d'immobilier d'entreprises pour consolider le tissu économique et accueillir davantage d'emplois à destination des habitants.

Ce foncier, complexe à libérer, est d'autant plus précieux qu'il est rare. Il justifie ainsi une politique de densification qui s'accompagne d'une forte qualité architecturale et d'une exigence quant aux entreprises qui seront amenées à s'implanter pour lesquelles nous recherchons à la fois une offre d'emplois susceptible de satisfaire les besoins locaux et une valeur ajoutée consolidant le tissu économique.

Cette orientation se traduit dans les faits par de lourds investissements et par de multiples opérations qui s'adaptent aux diverses situations rencontrées en fonction des sites concernées. Ainsi : des réserves foncières ont-ils été constituées depuis de longues années, des projets de requalifications divers sont-ils en cours sur plusieurs communes, des densifications de sites sont-ils menées, la définition de programme immobiliers d'entreprises correspondants aux besoins sont-ils encouragés auprès des opérateurs privés...

Cette orientation, qui s'inscrit donc d'elle-même et depuis de nombreuses années dans une logique de sobriété foncière, est portée par son propre succès, l'agglomération devenant de plus en plus le cœur de cibles des investisseurs là où jusqu'à peu elle n'était reconnue uniquement à travers son caractère résidentiel.

Cette orientation stratégique autour du foncier et de l'immobilier d'entreprises est un véritable moteur pour le développement harmonieux du territoire de Plaine Vallée.

### Article 3 – Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d'actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4, avec le(s) indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.



Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen

## Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Des projets en amorgage seront listés au plan d'actions du contrat. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d'instruction » ou les « projets en amorgage » feront l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

### 3.2. Projets en amorgage

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l'annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l'Etat et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l'Eau...) pour chacun d'entre eux.

– « validés » suite à l'obtention d'un cofinancement de l'Etat ?

– « en cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'Etat suite à la transmission d'une fiche action,

– « en cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'Etat suite à la transmission d'une fiche action,

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche-action, et prêts à démarrer. S'agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

### 3.1. Validation des projets

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée. L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

exceptionnelles.

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan Etat-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations

Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l'avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l'ensemble des projets « mûrs ».







de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'Etat mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

### 5.2. La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

En signant ce CRTE, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La CAPV s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La CAPV s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CAPV s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

### 5.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'Etat mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'Etat peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



– un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d’ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d’expériences et formation notamment au travers de l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires),

– des subventions en fonctionnement et en investissement.

L’Etat s’engage à optimiser les processus d’instruction administrative et à examiner les possibilités d’expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L’Etat s’engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l’Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l’ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l’Office Français pour la Biodiversité (OFB), l’Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH), la Banque Publique d’Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 5.

Sous le pilotage de l’Etat, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu’au dispositif de pilotage, de suivi et d’évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s’engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d’intervention.

## 5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- ⑩ des crédits du plan France relance,
- ⑩ des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- ⑩ des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- ⑩ des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la Communauté d’Agglomération Plaine Vallée et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi :

- ⑩ les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- ⑩ les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).



Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCL. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### Comité de suivi et de programmation

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de l'EPCL ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- ⑩ Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- ⑩ Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'Etat ;
- ⑩ Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- ⑩ Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- ⑩ Décider d'éventuelles mesures correctives.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

### Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de l'EPCL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- ⑩ Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- ⑩ Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- ⑩ Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



⑩ Etudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ⑩ La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- ⑩ Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

## Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.







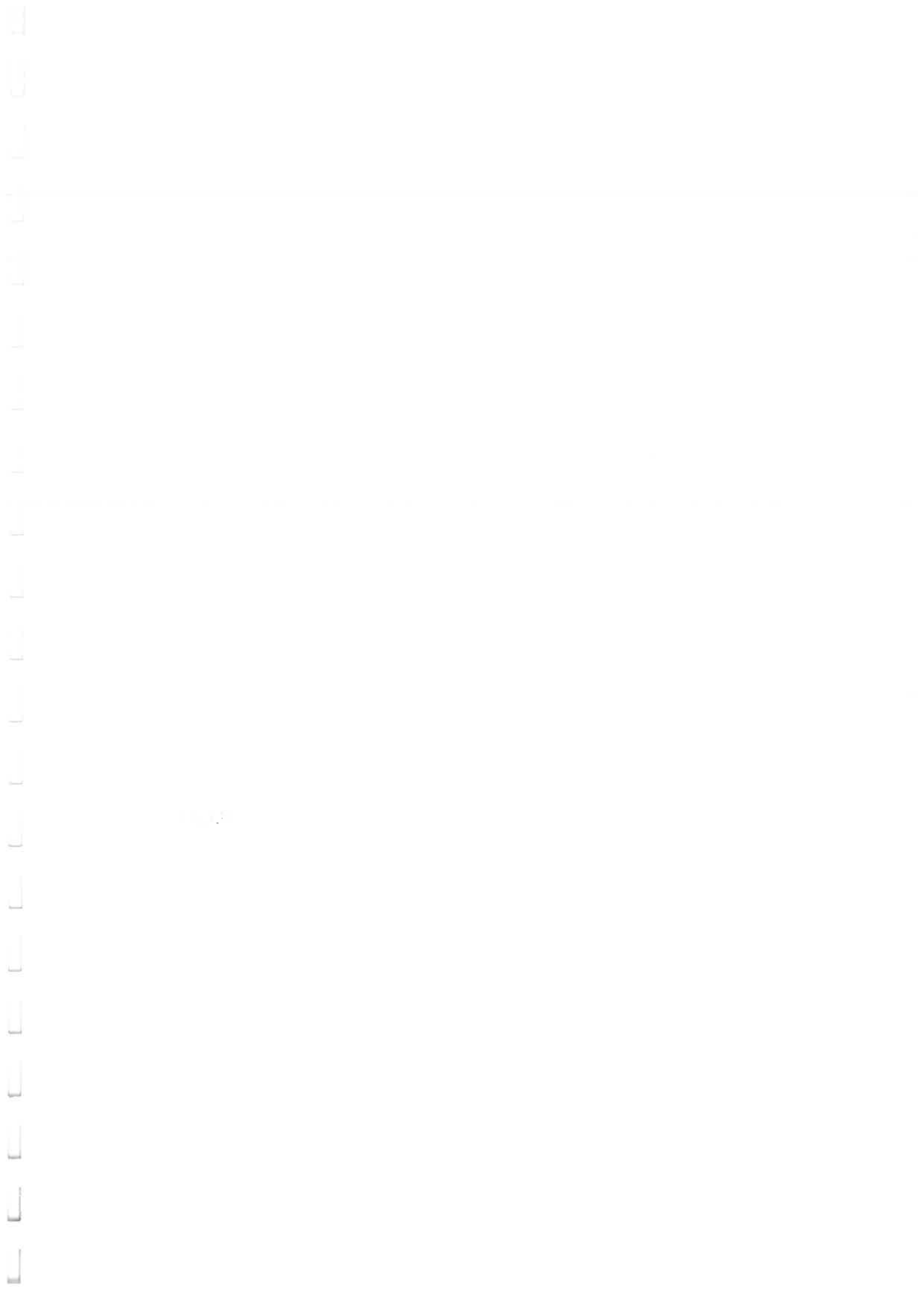
Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.  
Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

## **Article 11 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.





## LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 15 MARS 2022 à CERGY -

Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour l'État,  
Le préfet du Val d'Oise,  
Délégué territorial de l'ANCT,



Luc STREHAIANO

Pour la Communauté d'Agglomération  
Plaine Vallée  
Le Président,



La présidente du Conseil Département du Val d'Oise

Marie-Christine CAVECCHI





## **ANNEXES**

La signature du CRTE nécessite qu'a minima les annexes 1 et 3 soient renseignées.

L'annexe 2 a vocation, le cas échéant, à accueillir le projet de territoire, dans une version plus détaillée que la synthèse présentée à l'article 2 du contrat.

### **Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic**

**Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire** (Annexe complétée au cours d'un avenant)

### **Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE**

### **Annexe 4 – Fiche-actions**

**Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)** (Annexe complétée au cours d'un avenant)

**Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE** (Annexe complétée au cours d'un avenant)

**Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE** (Annexe complétée au cours d'un avenant)

## Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic



## 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLAINE VALLEE ET CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la fusion de la Communauté de Communes de l'Ouest Plaine de France et de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et par l'extension de périmètre aux communes de Montigny et Saint Prix. La Communauté d'Agglomération compte dix-huit communes : Andilly, Marengey, Moisselles, Montigny, Montmorency, Piscop, Saint Brice-sous-Forêt, Saint-Germain, Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency.

Plaine Vallée se situe au Sud Est du département du Val-d'Oise, en Grand Paris et Sud de la Plaine de France. Elle a une superficie de 75 km<sup>2</sup>, avec 52% d'espaces urbanisés (dont 3,2% de ZAC), 22% de surfaces agricoles et 22% de bois et forêts. **Au niveau environnemental**, le territoire est marqué par la présence de la forêt de Montmorency et du lac d'Enghien-les-Bains. L'agglomération bénéficie de sa proximité avec Paris et les pôles urbains de La Défense, de la Plaine Saint Denis et de l'aéroport Paris – Charles de Gaulle. Elle profite également de sa situation en interface entre les espaces denses du cœur métropolitain et les espaces naturels et paysagers du nord du département et des Hauts de France. Plaine Vallée dispose d'ailleurs de 5 Périmètres Régionales d'Intervention Foncière sur les 55 existants en Ile-de-France.

L'intercommunalité compte 184 367 habitants (population légale INSEE 2021), soit une densité moyenne de 2 400 habitants au km<sup>2</sup>. La population est principalement concentrée au sud de l'agglomération, Domont étant la seule ville au nord dont la population dépasse les 10 000 habitants.

L'**urbanisation du territoire** s'est développée principalement le long des axes routiers, autour des anciens noyaux villageois et des gares assurant la liaison avec Paris. S'inscrivant dans le prolongement de l'expansion métropolitaine, le sud de la CAPV constitue la partie la plus urbanisée. Cette entité se caractérise ainsi par son lien physique et fonctionnel (transports en commun) avec la métropole. Ainsi, les communes d'Enghien-les-Bains, Deuil-la-Barre, Saint-Germain ou encore Montmagny et Groslay



accueillent différentes gares structurantes. Le centre de l'agglomération est marqué par la vallée de Montmorency, sa forêt et ses différentes buttes, proposant ainsi un cadre de vie privilégié, non loin de Paris.

**La communauté d'agglomération est bordée par de grands axes de communication.** Le cœur et le nord-ouest de l'agglomération sont très peu desservis, notamment par les transports en commun. L'EPIC est traversé du nord au sud par l'ancienne route royale reliant Paris à Calais à l'est (RD301) et par la route de Paris à Dieppe, dans sa partie sud-ouest. Sinon le reste du territoire est desservi par des axes routiers locaux. Plaine Vallée est contournée par la Francilienne au nord et par les autoroutes A86, A15 et A115 au sud, raccordées par l'avenue du Paris. Sur ce territoire, les trajets pendulaires ne sont donc pas facilités, le réseau de transport, principalement routier, étant régulièrement congestionné. Le projet de l'avenue du Paris, favorisant la desserte Est Ouest, devrait améliorer ces flux. La ligne H du Transilien dessert l'est de la CAPV, du nord au sud, qui la relie à Paris depuis la gare du nord. Sinon les autres transports en commun sont tangents à l'intercommunalité (RER C, tramway T5, T8 et T11). La desserte locale en transports en commun au sein du territoire n'est pas toujours performante. Le réseau de bus pourrait être développé pour couvrir une plus grande partie du territoire, notamment dans les zones peu denses.

Le territoire est en partie couvert par les zones C et D du plan d'exposition au bruit de l'aéroport Paris Charles De Gaulle. Les autres sources de bruit du territoire proviennent des transports :

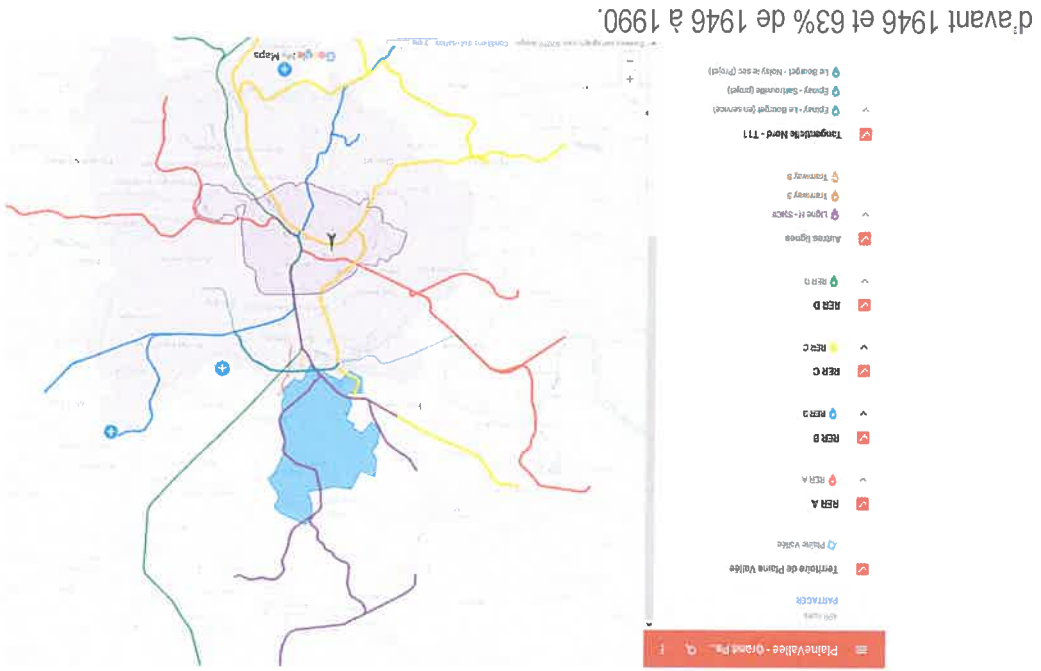
- Bruit ferré, avec la ligne H du Transilien, et la ligne de RER C sur Saint-Germain
- Bruit routier avec les voiries départementales RD301, RD109, RD928, RD 144, et la Francilienne
- Bruit aérien avec la proximité des aéroports de Roissy et du Bourget.



C'est un **territoire globalement résidentiel** (78 000 logements en 2016), aux portes du Grand Paris, avec un patrimoine urbain et naturel riche et varié (forêt de Montmorency, lac d'Engluien-Bains, châteaux et manoirs, points de vue sur Paris...). Le développement du versant Nord Est de Plaine Vallée s'est étendu le long de la RD 301 mais les espaces naturels et agricoles prédominent sur ce secteur. En termes de typologie de logement, à l'exception de quartiers d'habitat collectif au sud, le territoire présente un habitat individuel pavillonnaire peu dense. Le tissu de l'agglomération est constitué de zones pavillonnaires et d'ensembles d'habitat collectif à hauteur de 56%. Une très nette majorité de propriétaires occupants est observée, avec 62%. Plaine Vallée est une intercommunalité particulièrement contrastée avec des communes dites « aisées » et d'autres communes plus rurales, au nord ou plus urbaines au sud avec une densité plus importante. Quelques quartiers prioritaires, des communes du sud et plus particulièrement du Sud Est, rencontrent davantage de difficultés, notamment sociales. Le territoire est fortement impacté par l'aéroport Paris-Roissy Charles de Gaulle,



notamment au niveau de la Zone C, bloquant les possibilités de développement, parfois à concilier avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF). À l'exception de Groslay et Piscop (couvertes à plus de 50 % de son territoire par la zone C du PEB) et d'Attainville et Moisselles (raison du non-respect de leurs objectifs pour la période triennale 2017-2019, 2 communes ont été carencées : Montmorency et Enghien-les-Bains. Le parc social, au sens de la loi SRU, dépasse les 21%. L'ensemble du parc de logements est relativement ancien, avec 18% des constructions datant



d'avant 1946 et 63% de 1946 à 1990.

**Sur le plan économique**, avec 10 000 établissements, Plaine Vallée représente 15 % du nombre d'établissements du Val d'Oise. Son territoire offre, aux entreprises et à leurs salariés, un environnement socio-économique favorable à l'activité dite « résidentielle ». Cette dernière, majoritairement représentée par les professions artisanales, indépendantes et les commerçants, répond donc essentiellement aux besoins des populations résidant sur le territoire et explique la prédominance du secteur tertiaire (30% services aux entreprises, 25% commerces et 14% secteur public). Cependant, l'emploi public se trouve fortement représenté et le territoire offre un volume d'emplois relativement faible et épar

Le niveau de qualification de la population est relativement élevé avec un actif sur quatre exerçant des fonctions de cadre ou de profession libérale supérieure. Toutefois, le taux d'emploi est faible compte-tenu du caractère résidentiel. A mi-distance de l'agglomération de Cergy-Pontoise et de Roissy, les bassins de vie et d'emploi des habitants de la CAPV sont majoritairement orientés à l'extérieur du territoire vers les zones économiques de ces agglomérations et de Paris ou des Hauts-de-Seine.

L'EPCI compte 17 zones d'activités communautaires, occupant 207 hectares. La pépinière d'entreprises de Montmagny constitue un écosystème d'acteurs économiques (réseaux d'entrepreneurs, chercheurs, experts, professionnels de l'immobilier d'entreprise) ayant vocation à favoriser la création d'entreprises sur le territoire. Contribuant à cette dynamique, le Numericlab d'Enghien-les-Bains, incubateur de start-up, est un pôle de création contemporaine dédié à la création numérique. Plaine Vallée accueille, sur ses parcs d'activités, des entreprises qualifiantes de taille petite à moyenne dont les salariés, les cadres, voire les dirigeants, habitent bien souvent l'agglomération ou à proximité immédiate. Seuls 7 % des établissements sont situés dans les parcs d'activités mais ils représentent 17 % de l'emploi salarié. Le nombre d'entreprises structurantes est insuffisant pour : animer le territoire et diversifier sa vocation principalement résidentielle, apporter suffisamment d'emploi en correspondance avec les besoins des habitants et créer suffisamment de richesses fiscales.



significatives, assez typiques des villes d'ortoirs :

- Trop d'actifs quittent le territoire quotidiennement : Avec moins de 40 000 emplois pour plus de 90 000 actifs, l'agglomération affiche un taux d'emploi de 0,44 (contre 0,65 pour la Val d'Oise). Ainsi, plus de 75 % des actifs quittent le territoire pour travailler à l'extérieur de l'agglomération et rechercher les emplois, notamment qualifiés, qu'ils ne trouvent pas sur Plaine Vallée.

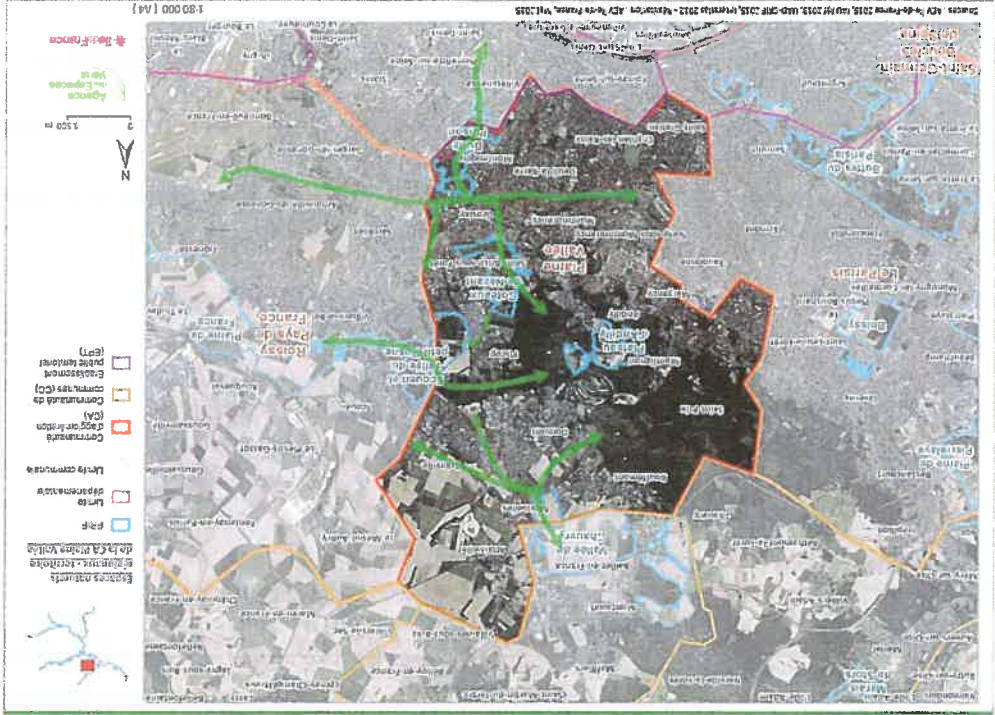
- Des demandes d'implantation et de développement des entreprises locales non satisfaites : Le parc global d'immobilier d'entreprises étant insuffisant ou inadapté, les quelques offres de locaux disponibles sur le territoire ne couvrent pas l'ensemble des demandes d'implantation ou de développement des entreprises.

- Une implantation pérenne difficile des jeunes entreprises : La dynamique entrepreneuriale est forte sur le territoire avec environ 700 créations d'entreprises par an (hors auto-entrepreneurs). Ces porteurs de projet, habitants de Plaine Vallée, sont à accompagner et à implanter sur le territoire. A la suite de cet accompagnement qui peut durer plusieurs années, notamment dans la pépinière d'entreprises de l'agglomération, l'implantation pérenne sur le territoire est, là encore, compromise faute de disponibilités immobilières adaptées.

Par ailleurs, Plaine Vallée dispose d'un potentiel **touristique et de loisirs** grâce notamment à la présence du massif forestier de Montmorency, de l'hippodrome de Soisy-sous-Montmorency, du casino et du lac d'Enghien-les-Bains. Cette offre reste cependant à consolider.

Un autre enjeu repose sur la préservation et la valorisation des ressources naturelles, des espaces ouverts et des paysages au travers du maintien et de la restauration des liaisons fonctionnelles (continuités écologiques, fonctionnalités agricoles, liaisons vertes). Ce territoire constitue l'un des maillons de la ceinture verte régionale. Les espaces boisés et agricoles doivent être préservés, en développant des circuits courts. La création de liaisons vertes et l'aménagement de la Butte Pinson devraient contribuer à la valorisation des espaces urbains. Il est indispensable de rester vigilant quant à la pression humaine sur les zones naturelles déjà fragilisées par une fréquentation trop importante. Dans

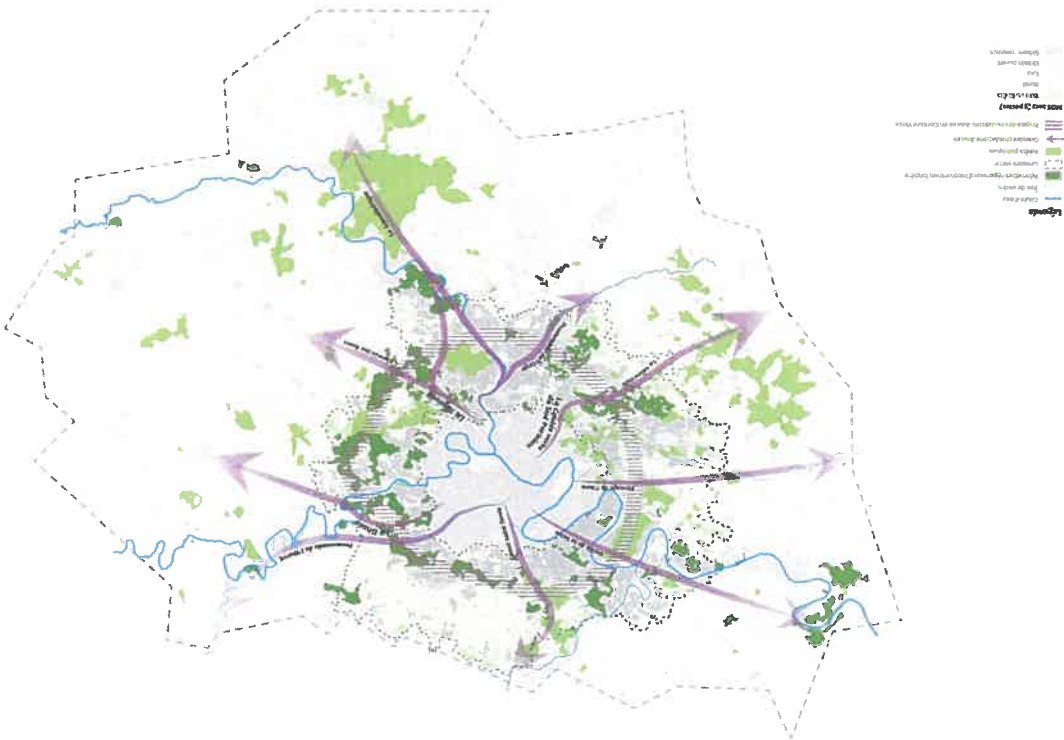
## Declinaison des trames vertes et liaisons douces sur le territoire de PLAINE VALLEE



cette interface entre ville et campagne, l'ambition, consiste à traiter de façon qualitative les zones de contact entre ces deux types d'espaces tout en préservant et



accompagnant le développement de l'accès au public aux espaces boisés et naturels ainsi que les continuités écologiques et favorisant quand c'est possible l'agriculture péri-urbaine.



Plus généralement, la fonctionnalité des espaces ouverts doit être recherchée, tant pour garantir la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que pour assurer le maintien du potentiel productif des espaces agricoles et boisés. Au regard de ces enjeux, l'émergence d'un projet de territoire global, à l'échelle de la CAPV, apparaît donc essentiel.

## II. DIAGNOSTIC DEVELOPPEMENT DURABLE

Palaine-Vallée est une collectivité de la grande couronne parisienne composée de 184 000 habitants répartis dans 18 communes. Sa nature de « territoire-de résidence » génère d'importantes consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des bâtiments (résidentiel + tertiaire). Elle engendre également de nombreux flux de mobilité pendulaire et échanges avec les territoires voisins, notamment la Métropole parisienne.

La CA Plaine Vallée se trouve dans une zone de transition entre un climat océanique et les climats de

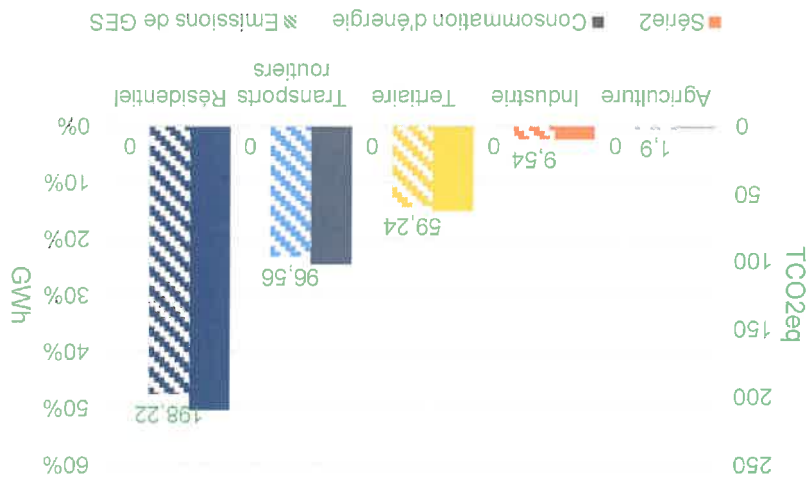


Figure 1 : Répartition sectorielle des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Source : ROSE.

montagne et semi-continental. Ce climat est propice à la variation notable des températures durant l'année notamment entre l'été et l'hiver. Toutefois, la pluviométrie est moins importante que dans les zones plus proches du littoral, notamment le nord-ouest de la France. On parle de climat océanique altéré. La température moyenne annuelle est comprise entre 10,5°C et 11,5°C et les précipitations moyennes entre 700mm et 800mm.

Le mix énergétique actuel est majoritairement composé de ressources fossiles (gaz + produits pétroliers), l'usage d'énergie renouvelable étant encore marginal, mis à part le bois-énergie (2,7% de l'énergie consommée).

#### Le territoire de Plaine Vallée :

- Consomme annuellement 2 113 GWh d'énergie finale (données 2018), soit près de 11 % de la consommation départementale. Les secteurs résidentiels et tertiaire représentent respectivement 59% et 22% des consommations d'énergie finale du territoire, suivi par le transport routier à 17% ;
- Emet annuellement environ 395 kteqCO2 de GES (données 2018, Scope 1 + 2), ce qui équivaut à près de 9,9% des émissions du Val d'Oise. Ces émissions proviennent du secteur résidentiel pour 50%, du secteur des transports routiers pour 25% et du secteur tertiaire pour 15%.

La qualité de l'air sur le territoire est bonne et respecte les seuils réglementaires, à l'exception de quelques zones le long de la D301 où l'on observe des dépassements peu importants des concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>).

#### Bâtiments/aménagement

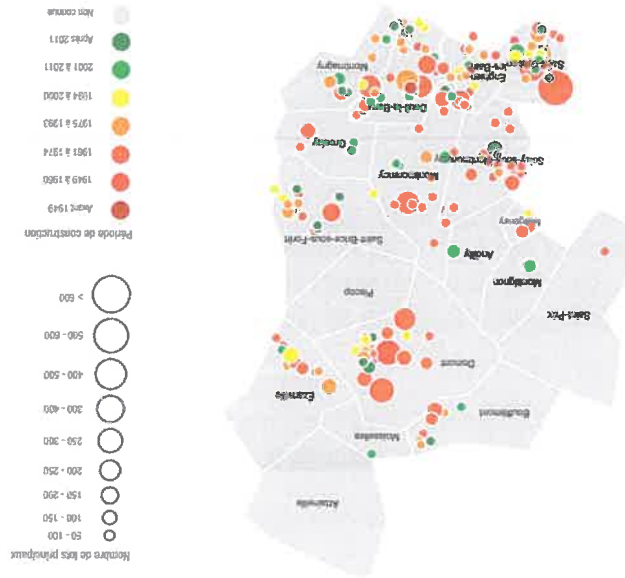
Parmi les 73 000 logements du territoire, les maisons individuelles représentent 43% du parc et 57% d'entre elles ont été construites avant la mise en œuvre de la première réglementation thermique en 1974. Ce parc ancien présente une mauvaise performance énergétique et une étiquette moyenne de consommation énergétique de niveau E. Néanmoins, la majorité de ces logements sont occupés par leur propriétaire, ce qui est un point positif pour faciliter la massification des opérations de rénovation. Les logements collectifs représentent 57% du parc de logements mais leur construction s'est faite plus récemment. Leur étiquette moyenne de consommation énergétique est de niveau C. Les logements collectifs privés sont majoritaires sur le territoire. Il s'agit généralement de la catégorie de bâtiments la plus complexe à mobiliser dans le cadre des politiques de maîtrise de la demande énergétique. En effet,

la maîtrise d'ouvrage est partagée et non-professionnelle. Plaine Vallée dénombre notamment 205 copropriétés de 50 lots ou plus.

Le territoire comptabilise aussi 15 553 logements sociaux (HLM) gérés par 20 bailleurs différents. Pour cette catégorie de logement, la maîtrise d'ouvrage est unique et professionnelle, ce qui facilite le passage aux travaux. Le secteur des services est le seul ayant enregistré une augmentation de sa consommation d'énergie depuis 2005, ce qui traduit une tertiarisation de l'économie. Les commerces, bureaux, administrations, écoles sont les établissements les plus énergivores. Au total, 2 600 bâtiments composent le secteur tertiaire, soit une surface estimée d'environ 1,75 millions de m<sup>2</sup>. Plus de la moitié de cette surface est associée à des enjeux de rénovation. En effet, le chauffage représente le principal poste de consommation dans ces bâtiments (ex : bureau vs entrepôts).

Le rythme de construction de nouveaux logements est de 600 par an en moyenne et le développement économique génère des besoins d'aménagement important.

Figure 2 : Périodes de construction du parc de grandes copropriétés. Source : AREC.



## Transport/mobilité

- L'EPCI est traversé du nord au sud par l'ancienne route royale reliant Paris à Calais (RD301) et par la route de Paris à Dieppe, dans sa partie sud-ouest. Le reste du territoire est desservi par des axes routiers locaux. Plaine Vallée est contournée par la Francilienne au nord et par les autoroutes A86, A15 et A115 au sud, raccourcies par l'avenue du Parisis.

- En matière de transport en commun, la ligne H du Transilien dessert l'est de la CA Plaine Vallée, du nord au sud, tandis que la ligne C propose une desserte à Saint-Gratien uniquement.
- Le territoire est également mailié par des lignes de bus opérées par Transdev. La moitié nord du territoire pâti d'un manque de desserte.



Figure 4 : carte des transports en commune

- 332 000 déplacements sont effectués chaque jour sur le territoire, dont 96% par des habitants. Les résidents locaux se déplacent en moyenne 3,74 fois par jour et possèdent en moyenne 1,2 voitures par ménage (89 000 immatriculations sur le territoire).

- Les trajets domicile-travail correspondent au principal motif de déplacement (21%) et génèrent une mobilité sur de plus longues distances que le reste des motifs (ex : loisir, alimentaire, santé). La part la plus importante des flux s'observe entre le territoire et Paris: 52% des trajets domicile-travail sont effectués grâce à un véhicule particulier, contre 42% à l'échelle de l'Île-de-France.

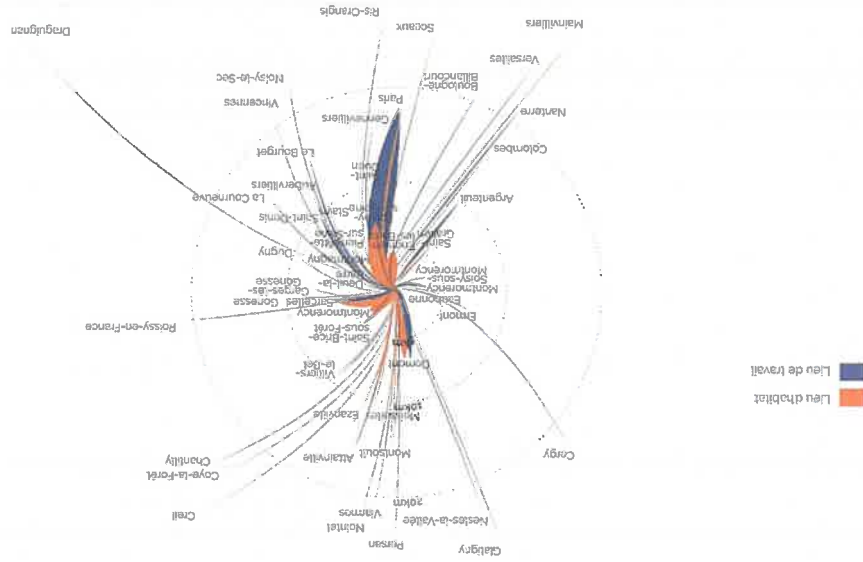


Figure 5 : répartition des flux domicile-travail. Source :



## Energies Renouvelables (ENR)

- Le territoire possède un gisement ENR équivalent à 583 GWh (production actuelle comprise) dont 57% correspond à une production d'électricité, 38% à de la chaleur et 5% à du biogaz pouvant être valorisé de différente manière (électricité, chaleur ou mobilité). Ce gisement équivaut à plus de 25% de la consommation actuelle.
- Le gisement photovoltaïque est réparti entre les toitures (67%), les friches artificialisées (31%) et les parkings (2%).
- La chaleur fatale correspond à la valorisation des calories perdues via la gestion des eaux usées (58% du gisement) ou dans les processus industriels (32%).
- Le diagnostic établi que le volume global de production de chaleur à partir de la consommation de bois domestique devrait rester stable, mais que le déploiement de poêles à bois plus performant devrait permettre de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de foyers.
- Le gisement géothermique est largement sous-dimensionné faute de données au moment de la réalisation du diagnostic. Une étude est en cours pour mieux évaluer son potentiel.

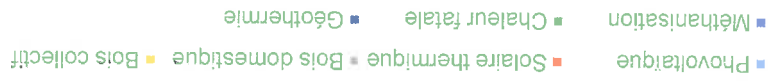


Figure 6 : Gisement ENR de Plaine Vallée

- La densité du bâti sur le territoire offre des opportunités pour le développement des réseaux de chaleur urbains. Près de 30% des consommations actuelles de chaleur des secteurs résidentiels et tertiaires pourrait être couvertes par un réseau.

## Déchets

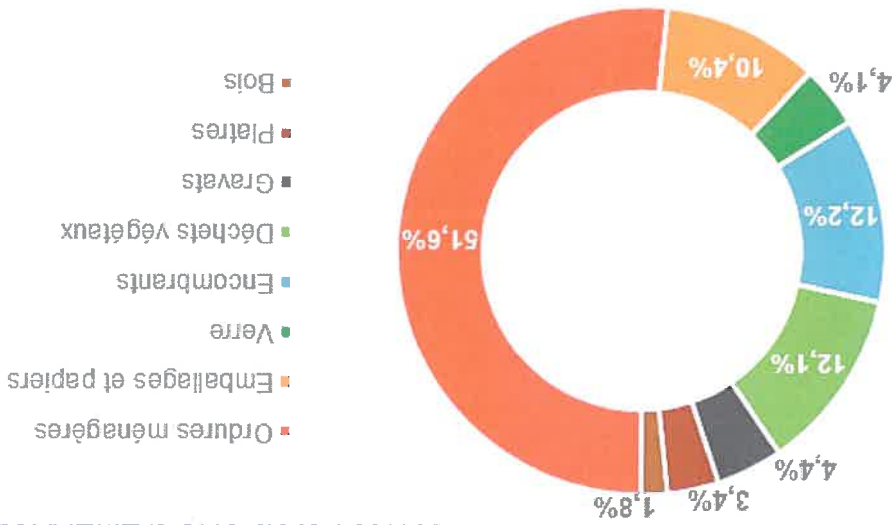
- 89 000 tonnes de déchets ont été produites en 2019 sur le territoire de Plaine Vallée. Ramené au nombre d'habitants, cela représente :

- Ordures ménagères : 249,2 kg
- Encombrants : 59,1 kg



- Déchets végétaux : 58,4 kg
- Emballages et papiers : 50,2 kg
- Gravats : 21,4 kg
- Verre : 20 kg

Figure 7 : Répartition de la production de déchets par type de flux.  
Source : SIGIDURS & EMERAUDE.



- Le potentiel énergétique des bio-déchets est estimé à 10 GWh, soit environ 1% des consommations actuelles de gaz.
- La gestion des déchets de Plaine Vallée génère 17,5 KtCO<sub>2</sub>eq. Le traitement des déchets s'effectue en dehors du territoire, ces émissions ne sont donc pas comptabilisées dans le diagnostic PCAET de la CA Plaine Vallée.
- 2 syndicats sont en charge de la gestion des déchets sur le territoire. Les modes de traitement sont les suivants :

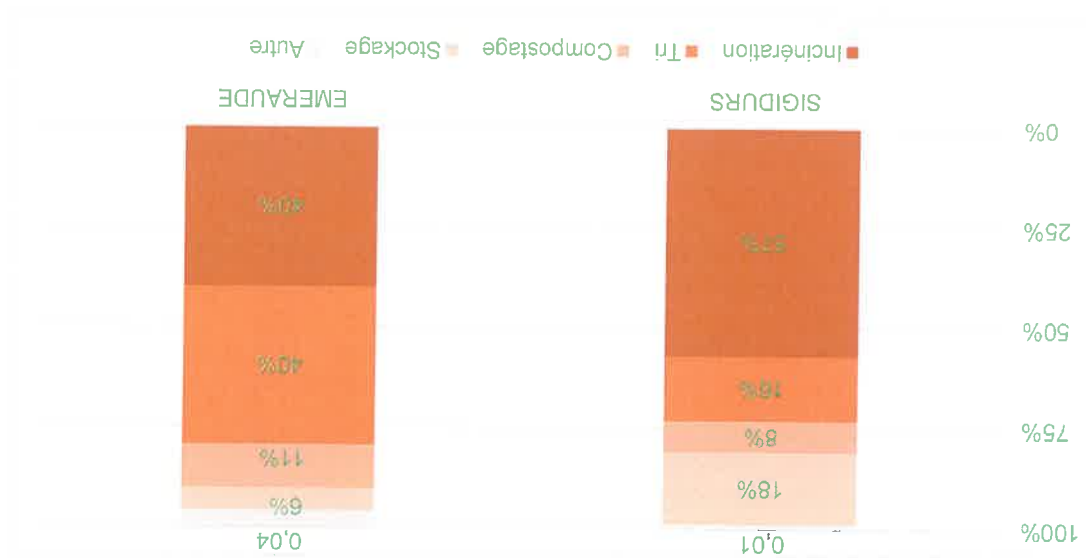
- Bien que le régime des pluies devrait rester stable, l'évolution des températures devrait contribuer à l'assèchement des sols et donc favoriser les inondations fluviales dans la CA Plaine Vallée. Cet aléa pourrait être exacerbé par l'artificialisation des sols induits par la construction de nouveaux logements.
- L'alternance entre des périodes de sécheresse et d'autres plus humide augmentera légèrement la probabilité de changement brusque de l'humidité des sols et donc l'exposition de la CA au risque de retrait-gonflement des argiles.

Scénario (horizon 2050)	Températures	Jours d'été (> 25°C)	Vague de chaleur	Régime des pluies
Optimiste	+ 1,1°C	Jusqu'à 49 jours par an	+ 10 jours	Stable
Intermédiaire	+ 1,6°C	Jusqu'à 64 jours par an	+ 17 jours	Stable
Pessimiste	+ 2°C	Jusqu'à 66 jours par an	+ 35 jours	Stable

- Selon le scénario climatique qui s'avèrera le plus juste, le climat du territoire pourrait évoluer significativement. Dans tous les scénarios, les indicateurs de température évoluent significativement. Le régime des précipitations devrait néanmoins rester stable.

Résilience et séquestration carbone

Figure 8 : Gestion des déchets de Plaine Vallée



- L'augmentation des températures due au changement climatique devrait favoriser la transpiration des plantes et donc la création de matière sèche propice au déclenchement et à la propagation des feux. À un horizon moyen et selon le scénario intermédiaire, l'indice Forêt-Météo pourrait dépasser les 40 jusqu'à 12 jours par an dans le Val d'Oise. Cela implique un risque significatif de déclenchement et de propagation de feux. À titre comparatif, Météo France ne recensait qu'une journée maximum par an atteignant cette valeur dans le Val-d'Oise en 1970.
- Chaque année, le territoire stock jusqu'à 10 KtCO<sub>2</sub>eq grâce à ces forêts (équivalent à 2,5% des émissions annuelles), ce qui renforce l'importance de préserver les espaces naturels du territoire.

## Qualité de l'air

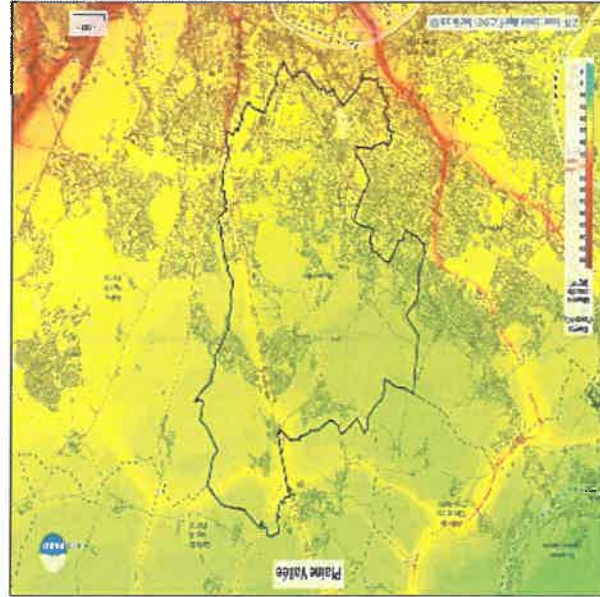


Figure 44 : Carte de la concentration en PM10 sur le territoire de la CA Plaine Vallée en moyenne annuelle. Source : AirParif.

Sur le territoire de la CA Plaine Vallée, les niveaux de concentration en polluants atmosphériques sont globalement bons. Les valeurs limites réglementaires ne sont que très marginalement dépassées dans certaines zones isolées du territoire. Cela concerne essentiellement le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en moyenne annuelle. On remarque que ces dépassements n'ont lieu que le long des axes routiers. Le tableau ci-dessous présente les secteurs sources de chaque type de polluants. On peut remarquer que le secteur résidentiel et des transports routiers sont les deux seuls à être émetteur de chaque type de polluant. D'autres secteurs ont également un impact significatif sur les émissions de polluants atmosphériques comme celui des chantiers (fortement émetteur de particules fines), des plateformes aéroportuaires (fortement émettrice de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote) ou encore l'agriculture (fortement émettrice de d'ammoniac) :



	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	PM <sub>10</sub>	PM <sub>2.5</sub>	NH <sub>3</sub>	COVM
Résidentiel	60%	21%	43%	64%	34%	43%
Transport routier	1%	48%	13%	14%	34%	6%
Chantier		8%	27%	16%		11%
Emissions naturelles						22%
Industrie	1%	11%	2%			14%
Plateformes aéroportuaires	26%	14%	2%	3%		
Tertiaire	12%	8%				
Branche énergie						5%
Agriculture		1%	1%		32%	

Les émissions de polluants atmosphériques ont déjà fortement diminué sur le territoire de la CAPV grâce notamment aux précédentes politiques menées aux échelles nationale et régionale (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques, Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France). La comparaison des objectifs réglementaires avec les évolutions observées sur le territoire de la CAPV montrent que les efforts à fournir concernent essentiellement les émissions de PM<sub>2.5</sub> et NO<sub>x</sub> dont les principaux secteurs sources sont le résidentiel et les transports routiers.

Objectifs réglementaires (2005-2030)		Résultats observés sur la CAPV (2005-2018)	
PM <sub>2.5</sub>	- 57%	- 35,1%	
NO <sub>x</sub>	- 69%	- 30,5%	
SO <sub>2</sub>	- 77%	- 70,7%	
COVM	- 52%	- 40,6%	
NH <sub>3</sub>	- 13%	- 19,9%	



FACTEURS EXTERNES

NEGATIF

**Menaces**

- Règlementations multiples à concilier
- Changement climatique (eutrophisation des sols)
- Dégradation des espaces forestiers
- Attentisme
- Pression immobilière
- Vieillesse de la population
- Baisse de la taille des ménages

**Opportunités**

- Requalification économique
- Réhabilitation et renouvellement urbain
- Développement économique
- Lancement du PCAET
- Potentiel naturel et culturel
- Financement de la Renovation énergétique
- Gros gisement d'ENR (Géothermie, Solaire et chaleur fatale)
- Smart city
- Développement du territoire numérique

**Faiblesses**

- Emploi
- Disparité nord / sud
- L'empreinte carbone des parcs résidentiel et locatif
- Coût du logement
- Transport en commun insuffisant sur certaines communes
- Peu de foncier
- Faible ressource financière de la CA
- Peu d'équipements structurants

**Forces**

- Environnement
- Paysages diversifiés
- Forêt de Montmorency
- Patrimoine historique et touristique
- Zones humides (lacs et étangs)
- Espaces agricoles au nord
- Qualité de vie
- Urbanisme à taille humaine
- Fibre optique installée
- Proximités de pôles attractifs
- Population CSP+
- Très bonne image

POSITIF

FACTEURS INTERNES







## Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

(Annexe complétée au cours d'un avenant)



## Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE





## PLAN D'ACTIONS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE VALLEE

Les actions déjà prêtes pouvant faire l'objet d'une fiche-action :

- Déclinaison en actions du Plan Climat Air Environnement Territorial intercommunal en cours d'élaboration
- Requalification totale de la friche commerciale du Val d'Ezanville
- Elaboration d'un projet de territoire pour les habitants de Plaine Vallée
- Elaboration d'un Schéma de Coherence Territorial de Plaine Vallée
- Accompagner la transformation numérique du territoire par l'établissement d'un Système d'Information Géographique mutualisé pour les communes
- Déploiement sur le territoire des actions de Val d'Oise Renov' et du RECIF + : accompagnement juridique, conseil technique et aides financières en matière de rénovation énergétique du bâti à destination des administrés
- Participer à la requalification de la Butte Pinson (Groslay et Montmagny) en réalisant une opération d'habitat adapté (93 logements PLAI) en faveur de ménages sédentarisés issus de la communauté des gens du voyage
- Insertion économique des ménages bénéficiant de l'opération de relogement en Habitat adapté dans le cadre de la requalification de la Butte Pinson et du Champ à Loup
- Accompagnement social des ménages bénéficiant de l'opération de relogement en Habitat adapté dans le cadre de la requalification de la Butte Pinson et du Champ à Loup

Les actions en réflexion pouvant être recensées actuellement (listing provisoire des fiches-action fournies plus tard) :

- Création d'une maison forestière tourisme et environnement intercommunale (massif forestier de Montmorency)
- Reconquête d'un site de 8,5 ha artificialisé afin de créer une zone de maraîchage de proximité (Est du territoire de Plaine Vallée)
- Plan Vélo intercommunal



**Annexe 4 – Fiches-actions**







## FICHE-ACTION N° 1

### Plan Climat Air Energie Territorial

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)	11/01/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	Numéro de fiche	Référent interne	1	Quentin Revert

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Nom, prénom, fonction : Revert Quentin, Chargé de mission PCAET

### L'action en un mot

Les actions consisteront à mettre en œuvre celles qui seront déclinaées dans le plan climat air énergie territorial à l'échelle de l'agglomération de Plaine Vallée. Ce PCAET vise à adapter le territoire au changement climatique, tout en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre localement, les actions tenteront de répondre à ces objectifs.

### Description détaillée

Le PCAET a été lancé le 3 février 2021 en COPIL par le président de Plaine Vallée et Maire de Soisy-sous-montmorency, monsieur Strehaiano.

Il se compose de plusieurs phases :

- Cadrage et lancement : choix de l'AMO et initiation des groupes de travail (COPIL, COTECH, équipe projet)
- Diagnostic énergétique : réalisation d'un bilan carbone du territoire, avec une analyse de la consommation d'énergie et les émissions de GES dont sont responsables les différents secteurs du territoire)



- Elaboration de la stratégie : en se basant sur les résultats du diagnostic, les élus doivent se positionner pour fixer des axes prioritaires d'actions qui répondent aux enjeux soulevés par le diagnostic.
- Plan d'action : concertation publique ouverte à tous, via des temps d'échanges et de débats (type ateliers thématiques) suivi d'un temps de collecte et de synthèse pour la rédaction du plan d'actions
- Etude Environnementale Stratégique : Vérification que le PCAET n'a pas d'effets négatifs pour le territoire et ne crée pas de dommages à la biodiversité, à la faune et à la flore.
- Validation : Aller-retour entre l'AMO et l'autorité environnementale, ici la préfecture de région IDF, pour analyser le PCAET, son plan d'actions et exiger des corrections si besoin, avant de le valider définitivement. Il est alors voté officiellement en conseil communautaire et doit être déposé sur 6 ans.
- Parallèlement à ces phases a lieu la communication et la concertation. Plaine Vallée a mis à en place un dispositif numérique pour faciliter la participation démocratisée, surtout en période de pandémie. Ainsi un questionnaire à destination des citoyens, un appel à idées et une cartographie participative ont été mis à disposition des habitants de Plaine Vallée pour les encourager à s'intéresser et à participer au PCAET.

## Calendrier prévisionnel

1/ Cadrage et Lancement : Fin 2020 pour le cadrage, le lancement officiel a eu lieu le 3 février 2021.

2/ Diagnostic : février à juillet 2021

3/ Elaboration de la stratégie : juillet à décembre 2021

## 4/ Plan d'action : janvier à aout 2022

## 5/ Validation : septembre à décembre 2022

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
EKODEV	Réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le PCAET	Durant toute la période de l'élaboration du PCAET	Proposer trois scénarii s'appuient sur les travaux lors des séminaires élus
Plaine Vallée	A réaliser une action spécifique pour favoriser la participation des jeunes à l'élaboration du plan d'actions	Premier semestre 2022	Former les jeunes des Conseils Municipaux de Jeunes de Soisy et Domont à la concertation et aux enjeux du PCAET





## Budget prévisionnel

Montant total : 100 000 € HT (et montant 120 000 € TTC)

### Description des coûts (dépendances)

### Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Conseil Régional Ile de France	SUBVENTION CRIDF ETUDE PCAET	70 000€ (à étaler sur la durée du projet)	[montant]	Le [montant]	Le [montant]

Plaine Vallée a obtenu un financement du Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 70 000 € pour financer la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude en charge d'accompagner l'agglomération dans l'élaboration du PCAET.

Pour l'instant, 22 200€ ont été utilisés pour facturer EKODEV sur l'année 2021. Le reste de ces financements est reporté à l'année 2022.

## Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NSP	Pour l'instant il est difficile de le dire. Cela dépendra des actions défini en phase 3. L'étude Environnementale Stratégique veillera justement à vérifier et à quantifier l'impact du PCAET sur le territoire.
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le projet vise à améliorer la performance énergétique du territoire de Plaine Vallée, mais aussi de ses services et de ses équipes.

L'impact de ces actions ayant été quantifié et anticipé dans le scénario choisi par les élus en phase 2, la fiche action du CRTE reprendra ces indicateurs.

L'indicateur principal pour la fiche action du Plan Climat Air Energie Territoriale de Plaine Vallée Forêt de Montmorency sera le nombre d'actions qui ont été réalisées chaque année, durant les 4 ans qui suivront la signature.

Les indicateurs d'avancements et de résultats du Plan Climat seront intégrés dans des fiches actions propre au plan climat. Ces indicateurs seront donc facilement consultables.

## Indicateurs d'avancement et de résultats

Un bilan carbone a donc été réalisé pour l'activité de Plaine Vallée, étendu au SCOPE 3, soit les émissions dont dépend le territoire, qu'elles soient entrantes ou sortantes.		
Le projet doit bénéficier à l'ensemble des communes et des habitants du territoire. Il vise le bien commun.	OUI	Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?
L'équipe projet veille à proposer des lieux qui soient accessibles par tous, quelques soit les mobilités de chacun.	OUI	Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?
OUI, il permet aux communes de se rencontrer, d'échanger et de mettre en commun leurs problèmes et leurs solutions. Il facilite aussi l'accès à des services de proximité, qui dynamisent les quartiers et centres villes et encouragent les échanges. Il une phase de concertation qui vise justement à faire échanger l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, entreprises et associations).	OUI	Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?
Le projet est porté conjointement par plusieurs services de Plaine Vallée, dont la direction de développement économique, particulièrement impliqué, notamment avec la compétence d'aménagement des zones d'activité. Un des objectifs du projet est de rendre les zones d'activités économiques de notre territoire à la fois éco responsables tout en gardant leur dynamisme économique.	OUI	Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?





# FICHE-ACTION N° 2

## Requalification totale de la friche commerciale du Val d'Ezanville

<b>Date de la mise à jour</b>	02/02/2022	<b>Statut de la fiche</b> (À démarrer / en cours / Achevée)	En cours	<b>Localisation</b> (commune et adresse)	Val d'Ezanville : villes d'Ezanville et de Moisselles
<b>Numéro de fiche</b>		<b>Référent interne</b>			
2	Philippe REMY	Directeur du Développement Economique	01 30 10 91 68	Plaine Vallée SOISY	06 22 79 08 23

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Nom, prénom, fonction : REMY Philippe - Directeur du Développement Economique

### L'action en un mot

Il s'agit de la requalification totale d'une zone commerciale des années 70 (ex Castorama) en friche à 80%. L'objectif est d'acquérir le foncier, démolir les anciens bâtiments, dépolluer, créer des accès et de nouveaux équipements afin d'accueillir de nouvelles activités répondant aux besoins de la population et, ainsi, de recréer une zone d'activité mixte de proximité.

### Description détaillée

Contrairement à l'usage historique du site, exclusivement commercial et monothématique (équipement de la maison), le projet recherchera la mixité d'activités économiques pour une meilleure pérennité et afin d'offrir de la diversité d'accueil et de services aux entreprises, aux salariés et aux habitants de façon générale.

#### > Créer une nouvelle accessibilité :

Une des raisons essentielles qui n'a pas permis à cette zone commerciale de se renouveler en temps voulu est son défaut d'accessibilité. L'enjeu majeur est donc de créer un accès direct à partir de la RD301 pour désenclaver le site et de créer un bypass en sortie de zone vers la RD301 pour fluidifier la circulation.

#### > Démolir l'ensemble des bâtiments à l'exception du bâtiment BUT/ex Castorama :

Ce bâtiment d'une surface d'environ 27 000 m<sup>2</sup> sera entièrement recyclé et recomposé avec le maintien de l'enseigne BUT, le repositionnement d'une enseigne encore présente et l'ajout limité de nouvelles enseignes. Le projet prévoit environ 19 000 m<sup>2</sup> (contre 27 000 m<sup>2</sup> aujourd'hui) avec une forte désimpermeabilisation des sols, des plantations de pleine-terre, des parkings perméables, l'intégration d'ENR, la création de toitures végétalisées...

Tous les autres bâtiments commerciaux obsolètes, non isolés, inadaptés dans leurs dimensions, pour environ 15 500 m<sup>2</sup> de SDP seront démolis.

➤ **Restituer l'ensemble des équipements publics existants :**

S'agissant d'une ancienne zone commerciale inachevée les réseaux et voiries existent mais sont à réhabiliter. Pour des raisons d'optimisation des coûts et de préservation des ressources, les VRD existants seront réutilisés après remise à niveau.

➤ **Créer de nouveaux lots à construire pour des constructions qualitatives et l'émergence d'un quartier d'activité diversifié :**

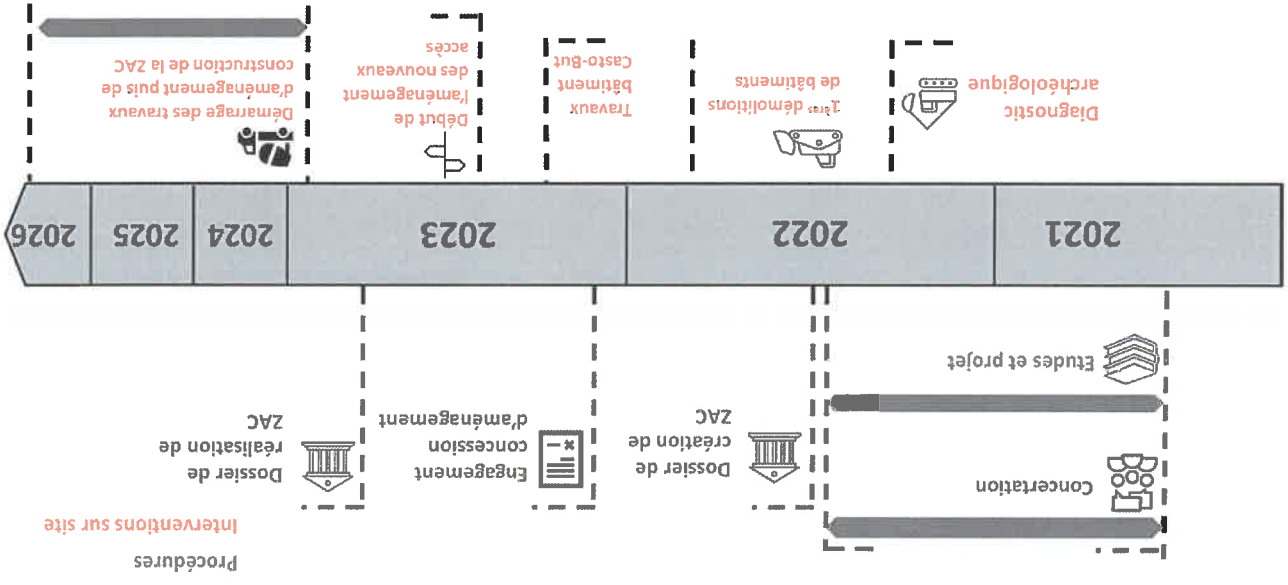
Création d'un pôle de restauration qui complètera l'offre de services, à destination des salariés mais également des familles.

Sur 30 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher : un parc d'activité permettant d'allimenter le parcours résidentiel des entreprises de l'agglomération en proposant sur le territoire, à l'instar du nouveau parc d'activité communautaire des Monts du Val d'Oise à GROSLEY, l'ensemble des produits immobiliers nécessaires au développement progressif des activités en lien avec leurs phases de croissance :

- Une offre à la location et à l'accession ;
- Des formats de locaux de 100 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup> (modulables à la demande) ;
- Des clés en main + 1 000 m<sup>2</sup> ;

Ce projet s'intégrera, par sa **qualité architecturale** et par une **densité raisonnable**, au tissu paysager existant afin de conserver les qualités rurales et environnementales du site.

### Calendrier prévisionnel



### Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
EN COURS			



### Bilan Synthétique

DEPENSES	
Acquisitions dont frais	
Acquisitions/libération des sols	
TOTAL	
8 420 581	
Etudes / Travaux	
420 000	
Aménagements	
3 287 845	
Desserts	
3 238 742	
N°6	
681 585	
TOTAL	
8 108 173	
Charges Diverses/ Autres	
Aménagement	
1 350 763	
Dépense - déduction	
1 800 000	
Autres	
444 245	
Autres	
1 923 800	
TOTAL	
5 318 007	
TOTAL DEPENSES	
22 047 561	
RECETTES	
Recettes commerciales	
10 778 900	
Déficit opérationnel	
- 11 268 661	
Subventions France-Région	
2 000 000	
TOTAL	
1 510 239	

Déficit restant

9 068 661

Montant total :

22 047 561 € HT (et montant 26 457 073 € TTC)

### Description des coûts principaux (dépenses d'investissement) :

1. Poste acquisition et libération du foncier = 10 200 000 €
2. Aménagement = 8 200 000 € dont 3 800 000 € pour les travaux de desserte hors maîtrise d'œuvre

### Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Conseil Régional Ile de France	Plan triche		100 000€	100 000€	
Etat	France Relance	2 000 000 €			

Indicateurs d'évaluation	Réponse	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Nous requérons de l'existant entièrement occupés (certaines parcelles sont imperméabilisées à 90%). 6 ha de terrain agricole situés sur Moisselles, constructibles au PLU, ont été exclus du périmètre d'opération afin de les préserver.
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Outre la suppression d'une quinzaine de bâtiments (aujourd'hui de véritables passoires thermiques), tous les futurs preneurs auront à respecter des exigences de performance énergétique et d'énergie renouvelable.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Avec la création de 800 emplois à destination des habitants le rayonnement est bien entendu particulièrement large. Par ailleurs, aujourd'hui l'état de délabrement avancé de cette zone avec sa longue façade le long de la RD301 à cheval sur trois communes impacte fortement l'entrée des villes.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	OUI	Les transports en commun (bus) seront amenés jusqu'au cœur de la future zone requalifiée.



Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Le besoin d'accueil d'entreprises est particulièrement dynamique sur notre territoire. Les demandes sont constantes et croissantes. Aussi ce projet offre de grandes opportunités d'accueil d'entreprises et de rééquilibrage du taux d'emploi de l'agglomération.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	

## Indicateurs d'évaluation de l'action

## Indicateurs d'avancement et de résultats

S'agissant d'une opération complexe et particulièrement longue, comme toute opération d'aménagement, les indicateurs de résultats ne seront visibles que dans quelques années. Ils sont quantitatifs en ce qui concerne le nombre d'emplois, la taille des entreprises, la densité de SDP (surface de plancher) et d'avantage qualitatifs au regard du type d'activité qui s'installera en terme de valeurs ajoutée, de savoir-faire, d'innovation ou d'aspects industriels.



# FICHE-ACTION N° 3 PROJET DE TERRITOIRE

<b>Date de la mise à jour</b>	01/02/2022	<b>Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)</b>	En cours
<b>Localisation (commune et adresse)</b>	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	<b>Localisation (commune et adresse)</b>	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
<b>Numéro de fiche</b>		<b>Référent interne</b>	
<b>3</b>		<b>Elisabeth Luceno</b>	

## Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée  
Nom, prénom, fonction : Elisabeth Luceno, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat

## L'action en un mot

L'action consiste à établir un projet de territoire global sur l'ensemble des 18 villes couvrant les différentes composantes tels que l'habitat, les déplacements, l'activité économique, les services, etc.

## Description détaillée

Dans la période précédant la fusion de la CAVAM et de la CCOPF ayant donné lieu à la CA Plaine Vallée, la CAVAM avait établi un premier projet de territoire. Ce document d'orientation général permettait de disposer des volontés politiques d'orientation générale sur l'ensemble des 18 communes, allant au-delà des PLU. Ce document a pu servir de support lors d'études tel que la participation à l'élaboration du SDRIF, ou pour l'environnement, le développement économique, les transports, ou l'habitat.

L'action de mise en place d'un projet de territoire sur Plaine Vallée permettrait de se doter d'un document compilant les volontés de développement futur à l'échelle extra-communale.

## Calendrier prévisionnel



1/ année N : préparation à la mise en place d'un projet de territoire. Réflexion préparatoire pour le recours à un bureau d'étude ou non. Le cas échéant, rédaction d'un cahier des charges et passation d'un marché.  
 2/ Année N+1 : Lancement des études du territoire par grandes thématiques: Habitat, Transport, Economie, Environnement...  
 3/ Année N+2 : concertation avec les communes, échanges politique et validation administrative du document.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Paine Vallée	Réaliser le projet de territoire, le publier, le diffuser	NC	Validation pour l'élaboration du document. Recrutement d'un chargé d'étude. Recours éventuel à un bureau d'étude
Les communes	transmission de données, échanges	NC	NC
Les différents acteurs intervenants sur le territoire (à identifier lors de l'étude)	transmission de données, échanges	NC	NC

## Budget prévisionnel

Montant total : NC

**Description des coûts (dépenses) :** Salaire Chargé d'étude – Cout Bureau d'Etudes – Cout de publication/diffusion

## Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024





Non connu à ce jour.

### Indicateurs d'évaluation de l'action

--	--	--	--	--	--

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Le projet de territoire devra traiter de la thématique environnement, pour éviter le recours à la consommation d'espaces naturels autant que de possible
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le projet de territoire devra transcrire les actions et volonté politique existante dans d'autres projets (PLHI ou PCAET).
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Le projet doit bénéficier à l'ensemble des communes et des habitants du territoire. Il vise le bien commun.
Si le projet accueille du public, non bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?		Le projet de territoire est un document cadre, mais il devra également traiter la thématique transport
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Le projet de territoire donnera les lignes directrices fortes de développement et d'orientation politique, favorisant ainsi la cohésion sociale
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	La thématique économique sera l'une des composantes du projet de territoire

### Indicateurs d'avancement et de résultats

Délibération de lancement des études du projet de territoire  
 Délibérations d'arrêt et d'approbation du projet de territoire  
 Suivi des indicateurs d'évaluation restant à définir.



# FICHE-ACTION N° 4

## SCOT

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
4	Elisabeth Luceno	

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée  
Nom, prénom, fonction : Elisabeth Luceno, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat

### L'action en un mot

L'action consiste à réaliser le SCOT du territoire.

### Description détaillée

Le SCOT est une compétence obligatoire de l'agglomération. Le SCOT précédent, couvrant l'ex CCOPF étant caduc, un nouveau SCOT doit être établi. L'action consiste en l'étude préparatoire à l'établissement d'un SCOT, la préparation d'un marché pour le recours à un bureau d'étude, ainsi que le suivi et l'élaboration du SCOT. Une fois celui-ci établi, un suivi de mise en œuvre devra être établi.

### Calendrier prévisionnel

1/ année N : préparation à la mise en place du SCOT. Réflexion préparatoire pour le recours à un bureau d'étude ou non. Le cas échéant, rédaction d'un cahier des charges et passation d'un marché.



2/ Années N+1 et N+2: Lancement des études du SCOT. Implication des personnes publiques associées : échanges, réunions, concertation avec les communes, échanges politiques et validation administrative du document.  
 3/ Année N+3 : phase de validation administrative, enquête publique et adoption

### Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Plaine Vallée	Réaliser le SCOT, le mettre en œuvre, le suivre	NC	Validation pour l'élaboration du document. Recrutement d'un chargé d'étude. Recours éventuel à un bureau d'étude
Les communes	transmission de données, échanges, validation politique	NC	NC
Les différents acteurs intervenants sur le territoire (à identifier lors de l'étude)	transmission de données, échanges	NC	NC

### Budget prévisionnel

**Montant total : 200 000 €** pour les études auxquels s'ajoutent les ETP nécessaires

**Description des coûts (dépenses) :** Salaire Chargé d'étude – Cout Bureau d'Etudes – Cout de publication/diffusion

### Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Etat	50 000 €				

Non connu à ce jour.



## Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Le SCOT devra traiter de la thématique environnement, pour éviter le recours à la consommation d'espaces naturels autant que de possible
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le SCOT devra transcrire les actions et volonté politique existante dans d'autres projets (PLHI ou PCAET).
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Le projet doit bénéficier à l'ensemble des communes et des habitants du territoire. Il vise le bien commun.
Si le projet accueille du public, non bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	concerné	Le SCOT est un document cadre, traitant également traiter la thématique transport
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Le SCOT donnera les lignes directrices fortes de développement et d'orientation politique, favorisant ainsi la cohésion sociale
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	La thématique économique sera l'une des composantes du SCOT

## Indicateurs d'avancement et de résultats

Délibération de lancement des études du SCOT  
 Délibérations d'arrêt et d'approbation du SCOT  
 Suivi des indicateurs d'évaluation restant à définir.



## FICHE-ACTION N° 5

### TRANSFORMATION NUMERIQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
5	Vincent Tannière	

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée  
Nom, prénom, fonction : Vincent Tannière, Chef de Projets Information Géographique, Urbanisme réglementaire, Habitat et Logement

### L'action en un mot

L'action consiste à accompagner la transformation numérique du territoire via l'établissement d'un Système d'Information Géographique mutualisé pour les communes.

### Description détaillée

L'information numérique prend de plus en plus de place dans les collectivités : Obligation de publication des PLU sur le Géoportail de l'Urbanisme, obligation d'établissement des Bases Adresses Locales, obligation d'ouverture de portails OpenData, obligation de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Soils...  
Outre ces obligations, un Système d'Information Géographique permet une connaissance et un suivi approfondi du patrimoine des collectivités sous toutes ses formes : Patrimoine Foncier, bâti, terrain, mobilier urbain, espaces verts, voirie, assainissement, sécurité publique... et une connaissance du territoire : Habitat, logement, économie, transport, équipements, services...  
L'utilisation d'un SIG nécessite des compétences techniques et des outils adaptés, dont la mutualisation serait pleinement profitable pour les communes, n'ayant pas toute vocation à embaucher un Géomaticien à temps plein, ni à réaliser chacune individuellement des tâches qui peuvent être partagées.



L'action consiste en la promotion, mise en place, et adhésion du SIG au sein des communes et des services.

## Calendrier prévisionnel

1/ année N : réflexion préparatoire sur la démarche. Etat des lieux de l'existant, définition des besoins et prise en compte des attentes. Création d'une Direction mutualisée dédiée et embauche d'un(e) Géomaticien(ne).

2/ Années suivantes : Déploiement du SIG au travers de projets thématiques à définir par priorisation en collaboration étroite avec les besoins des communes et de l'intercommunalité.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Plaine Vallée	Mettre en place un SIG mutualisé	NC	Validation pour la création d'une Direction dédiée au SIG mutualisé. Recrutement d'un(e) Géomaticien(ne)
Les communes	transmission de données, échanges, validation politique	NC	NC
Les différents acteurs intervenants sur le territoire (à identifier lors de l'étude)	transmission de données, échanges	NC	NC

## Budget prévisionnel

**Montant total :** ETP Géomaticien salaire brut chargé environ 35 000€/40 000€an + matériel informatique et coût des licences de 10 000€ à 150 000€ suivant le dimensionnement souhaité.

**Description des coûts (dépenses) :** Salaires, matériel informatique, licences SIG, achat de données, prestations informatiques, formations



**Plan de financement prévisionnel (recettes) :**

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024

Non connu à ce jour.

**Indicateurs d'évaluation de l'action**

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Disposer d'un SIG mutualisé permettra d'avoir une connaissance fine du territoire pour identifier les espaces naturels à protéger dans le cadre d'études diverses (PLU, SCOT, projet de territoire...)
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le SIG pourrait alimenter des démarches d'observation et d'études de performance énergétiques
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Le projet doit bénéficier à l'ensemble des communes et des habitants du territoire.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	non concerné	Le SIG peut traiter de la problématique des circulations douces via la réalisation de cartes et analyses
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Indirectement en tant qu'outil d'aide à la décision
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	Directement en tant que collectivité dynamique suivant la transition numérique, et indirectement en tant qu'outil d'aide à la décision

**Indicateurs d'avancement et de résultats**

Nombre de thématiques traitées : assainissement, économie, logement, transport, sécurité publique...  
 Nombre de communes et d'agents utilisateurs



# FICHE-ACTION N° 6 VAL D'OISE RENOV'

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
6	Vincent Tannière	

## Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée  
Nom, prénom, fonction : Vincent Tannière, Chef de Projets Information Géographique, Urbanisme réglementaire, Habitat et Logement

## L'action en un mot

L'action consiste à promouvoir et accompagner la Renovation Energétique des logements du territoire.

## Description détaillée

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal a été approuvé par le conseil de communauté du 31 mars 2021. L'une des actions phares de ce PLHI était la mise en place de permanences d'information sur la rénovation énergétique afin d'agir en ce sens et réduire les dépenses énergétiques.

Cette action a d'abord pris la forme à titre expérimental en 2020 de permanences financées intégralement par l'agglomération et réalisées par l'ADIL du Val d'Oise.  
Puis en 2021, avec l'arrivée du programme SARF, décliné localement en Val d'Oise Renov' par le Département, cette action s'est intensifiée avec la mise en place de 5 permanences mensuelles réalisées par l'ADIL, et 2 autres permanences mensuelles réalisées par SOLIHA.

Ces permanences permettent aux habitants d'être informés des aides existantes, puis accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation énergétique. Plaine Vallée a également souhaité via une convention complémentaire à Val d'Oise Renov' que les permanences





répondent à toutes les questions relatives au logement, allant au-delà de la seule rénovation énergétique.

### Calendrier prévisionnel

1/ 2020 : Mise en place de 2 permanences mensuelles avec l'ADIL à titre expérimental avant l'adoption du PLHI

2/ 2021 : Préparation du contrat avec le Département, l'ADIL, et SOLIHA pour la mise en œuvre du Programme SARE, décliné en Val d'Oise Rénov'

3/ 2021, septembre : mise en place des premières permanences :

15 permanences mensuelles avec l'ADIL, localisées directement dans les communes participantes pour amener ce service gratuit au plus près des habitants du territoire  
 2 permanences mensuelles avec SOLIHA, établies dans les locaux de l'agglomération pour un accompagnement spécifique à la rénovation énergétique faisant généralement suite à une première permanence avec l'ADIL

3/ 2022 : 2em année de Val d'Oise Rénov'

4/ 2023 : 3em année de Val d'Oise Rénov'

### Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Plaine Vallée	A participer au financement de Val d'Oise Rénov' A communiquer sur le dispositif A faire l'interface avec les communes pour la tenue et le suivi des permanences	2021-2023	Etablir les nouvelles dates de permanences sur 2022 Poursuivre la communication
Le Département du Val d'Oise	A porter le projet A organiser les COPIL et le suivi	2021-2023	Poursuivre le suivi
L'ADIL du Val d'Oise	A réaliser 5 permanences mensuelles dont une téléphonique A produire les bilans de suivi	2021-2023	Poursuivre les permanences

SOLHA	A réaliser 2 permanences mensuelles ainsi que les actions d'accompagnement A produire les bilans de suivi	2021-2023	Poursuivre les permanences et l'accompagnement
-------	---	-----------	--

## Budget prévisionnel

Montant total : 140 280€ (46 760€ annuels pendant 3 ans)

Description des coûts (dépendances) : Financement annuel pendant 3 ans en part fixe pour l'ADIL à hauteur de 6 478€ annuels, et pour SOLHA à hauteur de 21 578€ annuels. Une part variable annuelle pendant 3 ans pourra être versée à l'ADIL à hauteur de 4319€ et 14 385€ pour SOLHA.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
-----------	-------------------------------------	-------	------	------	------

Il n'est pas prévu de recette sur cette action.

## Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	L'action intervient sur des logements existants
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le projet vise à améliorer la performance énergétique du territoire de Plaine Vallée.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Le projet doit bénéficier à l'ensemble des communes et des habitants du territoire. Il vise le bien commun.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par	OUI	Les permanences sont prévues pour se dérouler au plus près des habitants, et sont localisées dans toutes les villes

Réunions de suivi organisées entre le Département du Val d'Oise, l'EPCI, l'ADIL et SOLIHA qui donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu.  
 Comité de pilotage deux fois par an.  
 Indicateurs de reporting et de suivi du programme SARE via l'outil Tableau de Bord SARE (TBS) mis en place par l'ADEME.

### Indicateurs d'avancement et de résultats

participantes, généralement en Mairie ou dans un équipement public desservi par les transports en commun ou mobilité douce.		mobilité douce et/ou transport en commun ?
Il permet l'échange d'information sur la thématique de la rénovation énergétique à toute la population, quels que soient leurs revenus. Les permanences de l'ADIL renseignent également sur les problématiques de logement de tout ordre : recours au logement social, relation locataire/bailleur, voisinage...	OUI	Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?
Le projet incite à la rénovation énergétique et permet donc aux entreprises certifiées RGE de mettre en œuvre certains travaux.	OUI	Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?





## FICHE-ACTION N° 7

### Requalification de la Butte Pinson

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Commune d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Référent interne	
7	Elisabeth Luceno	

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (contractualisation avec le bailleur OPAC de l'Oise et convention avec l'Agence des Espaces Verts)

Nom, prénom, fonction : Elisabeth Luceno, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat

L'action en un mot

Participer à la requalification de la Butte Pinson (Grosly et Montmagny) en réalisant une opération d'habitat adapté (93 logements PLA1) en faveur de ménages sédentarisés issus de la communauté des gens du voyage.

### Description détaillée

Le projet porté par l'OPAC de l'Oise et financé par Plaine Vallée consiste en la construction de 93 logements adaptés très sociaux (PLA1) de type T2 à T4, répartis dans trois lotissements (Rouillons, Champ à Loup à Grosly et Pintar à Montmagny) destinés à reloger des ménages issus de la communauté des gens du voyage La plupart sont des occupants sans titre et ne disposent pas de fluides (eau et électricité), l'espace naturel ne pouvant pas offrir les conditions sanitaires favorables (peu de collecte OM, pas d'assainissement, pas de sanitaire, peu d'accès à l'eau...).

La communauté d'agglomération a acquis 35 000 m<sup>2</sup> qu'elle a confié à l'OPAC de l'Oise afin de réaliser cette opération. Après avoir débroussaillé et dépollué les sites, il s'agit maintenant d'achever la viabilisation et de construire les logements qui seront ensuite gérés par l'OPAC de l'Oise pendant 55 ans. L'état des sols, l'antériorité et la complexité du dossier entraînent un fort accroissement des charges financières.



Les enjeux sont de permettre :

- de rétablir des usages pour ces friches en reconquérant cette zone stratégique à l'abandon, notamment par le nettoyage et la dépollution de certaines de tonnes de déchets (coûts non maîtrisables),
- d'apporter une réponse durable à la question du logement des gens du voyage sédentarisés (dont 50% d'enfants environ) en offrant des logements sociaux dignes et adaptés,
- d'apaiser les vives tensions entre les habitants,
- d'améliorer le cadre de vie de l'agglomération carencé en espace vert et amenité environnementale par la réalisation du Domaine Régional qui ne peut se faire sans la construction des 93 logements de l'OPAC de l'Oise,
- de redonner un avenir à cette frange urbaine déqualifiée, en reconnectant ce secteur au territoire de l'agglomération en cohérence avec les besoins d'aménagement des communes et des habitants,
- de renforcer les liens et la pérennité de la trame verte et des grandes circulations douces régionales.

## Calendrier prévisionnel

Livraison de 20 logements en septembre 2022 (Rouillons à Groslay), de 21 logements en novembre 2022 (Pintar 1 à Montmagny), de 31 logements en mars 2023 (Champ à Loup 1 à Groslay), de 14 logements en août 2024 (Pintar 2 à Montmagny) et de 7 logements en décembre 2024 (Champ à Loup 2 à Groslay)

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pleine Vallée	A porter le projet A participer au financement la co-piloter la requilification avec les acteurs A organiser les COPIL et le suivi Accompagnement social et insertion économique des ménages	2022-2024	Piloter Accompagnement des ménages
OPAC de l'Oise	Construire Financer Gestion locale et formation des futurs locataires et Maintenance entretien	2022-2024	Construction Formation des ménages et gestion locale



## Budget prévisionnel

Montant total : 18 267 620 € dans le cadre d'un BEA

Description des coûts (dépendances) : construction, VRD, maintenance et entretien, gestion locative

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Etat subvention PLAI	1 302 000				
Etat prêt PLAI	9 985 020				
CAPV subvention PLHI	93 000				
EPFIDF subvention	760 000				
CAPV participation	6 127 600				
CAPV RLS	2 625 000				

## Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	L'action intervient sur des espaces pollués en friche et occupés par des déchets
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le projet vise à améliorer la performance énergétique des logements des ménages (chantier certifié)
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Va améliorer le cadre de vie de l'agglomération carencé en espace vert et aménité environnementale par la réalisation du Domaine Régional qui ne peut se faire sans la construction des 93 logements de l'OPAC de l'Oise Renforcer les liens et la pérennité de la trame verte et des grandes circulations douces régionales.

Réunions de suivi organisées entre les différents partenaires et acteurs du territoire qui donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu (comités techniques, ateliers thématiques...).

Comité de pilotage une fois par an.

### Indicateurs d'avancement et de résultats

<p>Pas d'accueil mais habitat social</p>	<p>NON</p>	<p>Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?</p>
<p>Apporter une réponse durable à la question du logement des gens du voyage sédentarisés (dont 50% d'enfants environ) en offrant des logements sociaux dignes et adaptés,</p> <p>Apaiser les vives tensions entre les habitants,</p> <p>Redonner un avenir à cette frange urbaine déqualifiée, en reconnectant ce secteur au territoire de l'agglomération en cohérence avec les besoins d'aménagement des communes et des habitants</p> <p>Permettre l'accès au droit commun pour certains ménages fragiles</p>	<p>OUI</p>	<p>Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?</p>
	<p>NON</p>	<p>Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?</p>





## FICHE-ACTION N° 8

### Accompagnement social des ménages relogés dans le cadre de la requalification de la Butte Pinson

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
8	Elisabeth Luceno	

### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (contractualisation avec le bailleur OPAC de l'Oise et convention avec l'Agence des Espaces Verts)  
Nom, prénom, fonction : Elisabeth Luceno, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat  
L'action en un mot

L'accompagnement social au relogement vise à favoriser le relogement en habitat adapté de 120 ménages identifiés et issus de la communauté des gens du voyage (soit 420 personnes dont approximativement 50% d'enfants). La mission, confiée à une association spécialisée, contient plusieurs volets : lien social et intermédiation puis accompagnement au relogement en complémentarité avec le bailleur-constructeur, coordination au relogement et partenariale.

### Description détaillée

La mission se découpe en 4 volets distincts, permettant à un nouvel opérateur de s'investir dans la continuité du travail amorcé avec les familles :

1. Prise de contact – lien social
2. Intermédiation
3. Accompagnement au relogement en complémentarité avec le bailleur-constructeur
4. Coordination au relogement – Coordination partenariale





Les objectifs sont notamment de :

- Favoriser les accès au commun afin de stabiliser les situations,
- Animer et former,
- Soutenir et/ou proposer des activités socioculturelles,
- Permettre un emménagement et une installation pérenne des ménages,
- Conseiller l'agglomération,
- Accompagner les changements,
- Etre un lien entre les foyers relogés, l'agglomération et les différents partenaires institutionnels,
- Réaliser des intermédiaisons,
- Coordonner les différentes actions autour du projet de logement, au moins en termes de communication.

## Calendrier prévisionnel

Le début de mission de l'association est prévu pour le 1er trimestre 2022. Elle se calera sur les différentes livraisons de logement pour adapter ses interventions jusque fin 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Paine Vallée	A porter le projet A financer A co-piloter la requalification avec les acteurs A organiser les COPIL et le suivi A reloger les familles	2022-2024	Piloter
OPAC de l'Oise	Construire Financer Gestion locale et formation des futurs locataires et Maintenance et entretien	2022-2024	Construction Formation des ménages et gestion locale

## Budget prévisionnel



Montant total : 210 000€

Description des coûts (dépenses) : intervention de l'association de travailleur social, médiateur, coordinatrice... (prix unitaires des différentes missions et pour l'accompagnement individuel auprès des personnes.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Fondateur	Fonds, développe ou mobilisé budget	2021*	2022	2023	2024

Il n'y a pas de financeur autre que l'agglomération.

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	NON	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Il participe à la requalification de la Butte Pinson
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	NON	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Apporter une réponse durable à la question du logement des gens du voyage sédentarisés (dont 50% d'enfants environ) en offrant des logements sociaux dignes et adaptés, Apaiser les vives tensions entre les habitants, Permettre l'accès au droit commun pour certains ménages fragiles



Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?

NON

Indicateurs d'avancement et de résultats

Réunions de suivi organisées entre les différents partenaires et acteurs du territoire qui donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu (comités techniques, ateliers thématiques...).

Comité de pilotage une fois par an.

## FICHE-ACTION N° 9

### Insertion économique des ménages relogés dans le cadre de la requalification de la Butte Pinson

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	En cours	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
9	Elisabeth Luceno	

#### Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (contractualisation avec le bailleur OPAC de l'Oise et convention avec l'Agence des Espaces Verts)

Nom, prénom, fonction : Elisabeth Luceno, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat

L'action en un mot

La mission, confiée à une association spécialisée, vise à favoriser l'insertion économique des 120 ménages relogés et issus de la communauté des gens du voyage (soit 242 personnes de 15 à 62 ans pouvant être des actifs potentiels).

#### Description détaillée

La mission consiste chronologiquement à :

1) **réaliser un diagnostic socio-économique** individualisé des personnes à enquêter **et des états des lieux** premièrement du tissu économique environnant et deuxièmement des dispositifs d'insertion du territoire en co-construction et en partenariat étroit avec les acteurs (institutionnels, associatifs...),

2) **préconiser la programmation** et l'organisation nécessaires d'un accompagnement pour aller vers les dispositifs mobilisables existants, avec l'adhésion des personnes enquêtées aux projets professionnels individualisés proposés dans cette programmation,

3) **accompagner** et animer la mise en action pour aller vers le travail : mise en œuvre des préconisations, élaborées au cours de la programmation du point 2 ci-dessus, pour pérenniser les projets professionnels et les activités économiques en devenir.

Les objectifs de cette étude sont notamment de :

- capter le public mobilisable à court terme sur des dispositifs existants de droit commun,



réaliser un diagnostic fin et individualisé sur le terrain pour disposer d'une analyse globale de la professionnalité et de l'employabilité des ménages relogés, établir des préconisations sur les voies à développer, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Calendrier prévisionnel

Le début de mission de l'association est prévu pour le 1er trimestre 2022. Elle se calera sur les différentes livraisons de logement pour adapter ses interventions jusque fin 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
---------	-------------------------	------------------	---

Plaine Vallée	<p>A porter le projet</p> <p>A financer</p> <p>A co-piloter la</p> <p>requalification avec les</p> <p>acteurs</p> <p>A organiser les COPIL</p> <p>et le suivi</p> <p>A reloger les familles</p>	2022-2024	Piloter
OPAC de l'Oise	<p>Construire</p> <p>Financer</p> <p>Gestion locative et</p> <p>formation des futurs</p> <p>locataires</p> <p>Maintenance</p> <p>et</p> <p>entretien</p>	2022-2024	Construction des ménages et gestion locative

Budget prévisionnel

Montant total : 120 000€

Description des coûts (dépendances) : intervention de l'association (travailleur social conseiller d'insertion, médiateur, coordinatrice...) forfaitaire pour les missions de diagnostic et prix unitaires pour l'accompagnement individuel auprès des personnes.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
-----------	-------------------------------------	-------	------	------	------



Etat

84 000

--	--	--	--	--	--

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	NON	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Il participe à la requalification de la Butte Pinson
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	NON	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Apporter une réponse durable à la question du relogement des gens du voyage sédentarisés (dont 50% d'enfants environ) en offrant des logements sociaux dignes et adaptés, apaiser les vives tensions entre les habitants, Permettre l'accès au droit commun pour certains ménages fragiles
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	NON	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Réunions de suivi organisées entre les différents partenaires et acteurs du territoire qui donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu (comités techniques, ateliers thématiques...).

Comité de pilotage une fois par an.

## **Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)** (Annexe complétée au cours d'un avenant)



**Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE**  
(Annexe complétée au cours d'un avenant)





## Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

(Annexe complétée au cours d'un avenant)



